

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 1374, chemin Filteau (lot 3 430 036) secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 21 avril 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial (classe d'usage C300 – véhicules lourds (camions, autobus, véhicules récréatifs, bateaux, avions, machineries industrielles ou agricoles, équipements et accessoires d'entretien motorisé lourd)) :
 - la superficie maximale de plancher à 990 mètres carrés, au lieu de 500 mètres carrés ;
 - la superficie maximale d'occupation au sol à 725 mètres carrés, au lieu de 500 mètres carrés ;
- tel que prescrit par l'article 17 et à la grille des spécifications pour la zone C0416 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **6 avril 2021 au 20 avril 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 6 avril 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



Objet :

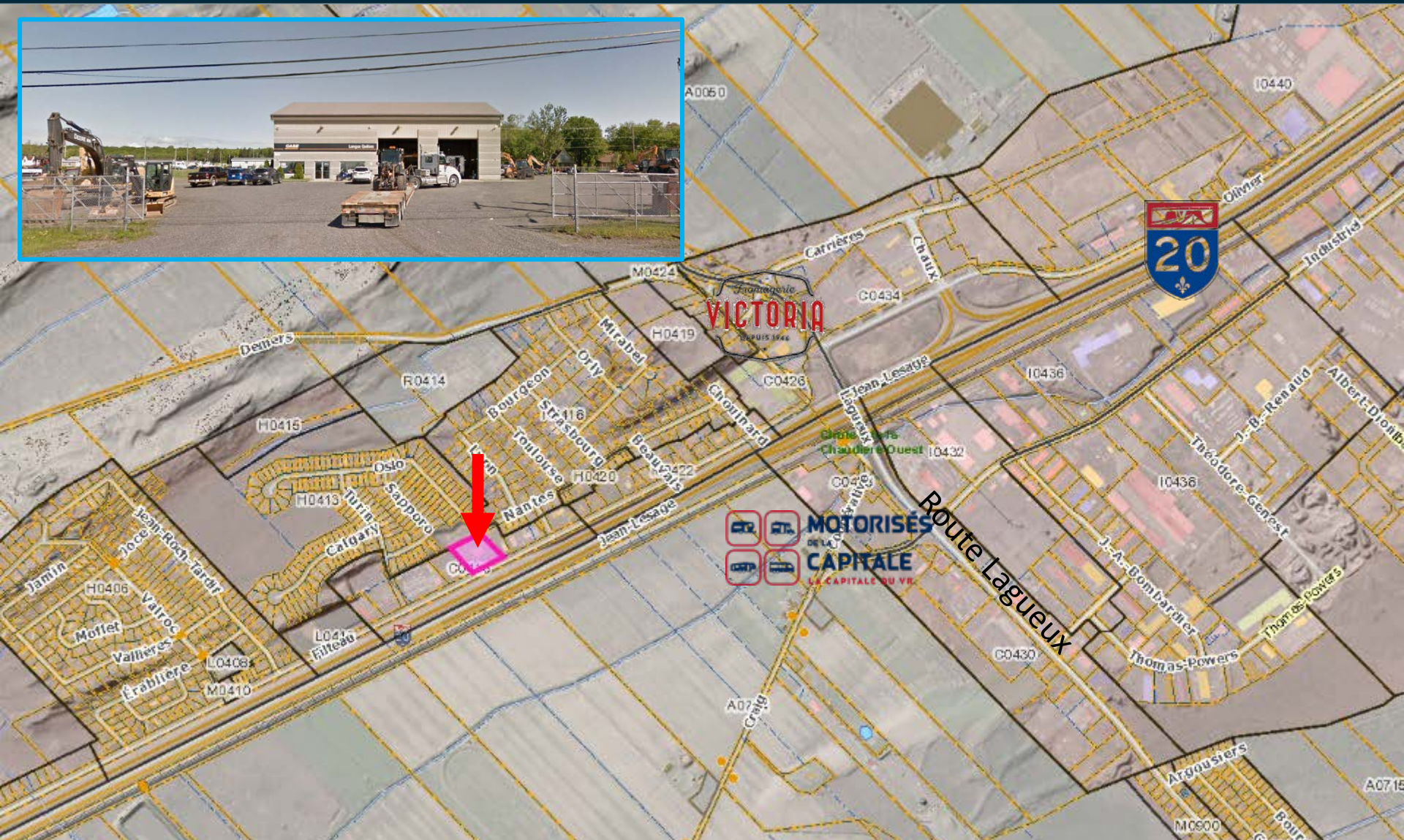
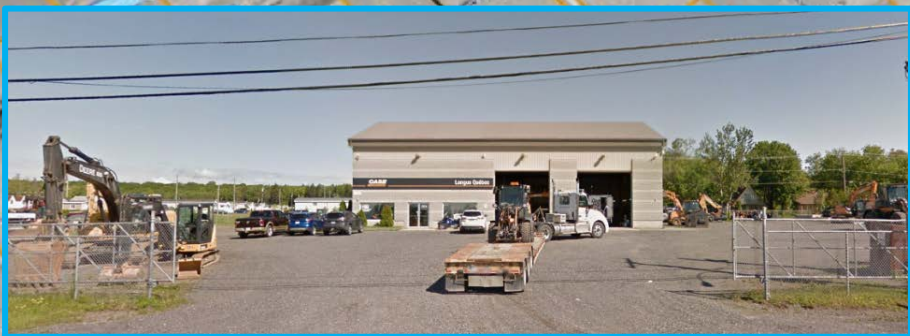
Demande de dérogation mineure – Agrandissement d'un bâtiment commercial – Superficie de plancher et superficie d'occupation au sol – 1374, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas, lot 3 430 036.

Informations

Dispositions réglementaires : **Bâtiment commercial** (*Classe d'usage C300 – véhicules lourds (camions, autobus, véhicules récréatifs, bateaux, avions, machineries industrielles ou agricoles, équipements et accessoires d'entretien motorisé lourd)*)

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Superficie maximale de plancher	500 m ²	988 m ² (Publication : 990 m ²)	488 m ² (Publication : 490 m ²)
Superficie d'occupation au sol maximal	500 m ²	725 mètres carrés	225 mètres carrés

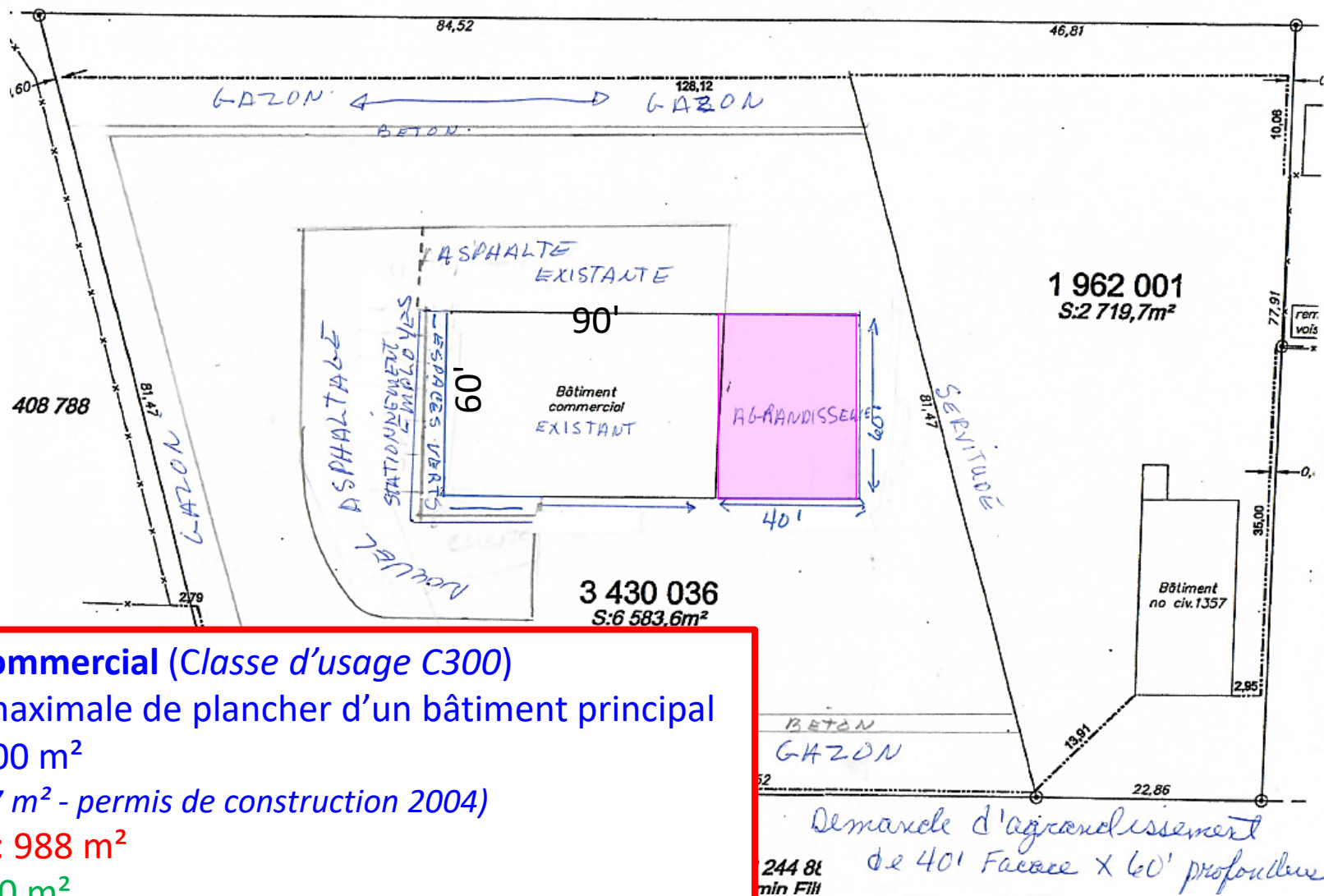
- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



Localisation et bâtiment



Agrandissement projeté



Bâtiment commercial (Classe d'usage C300)

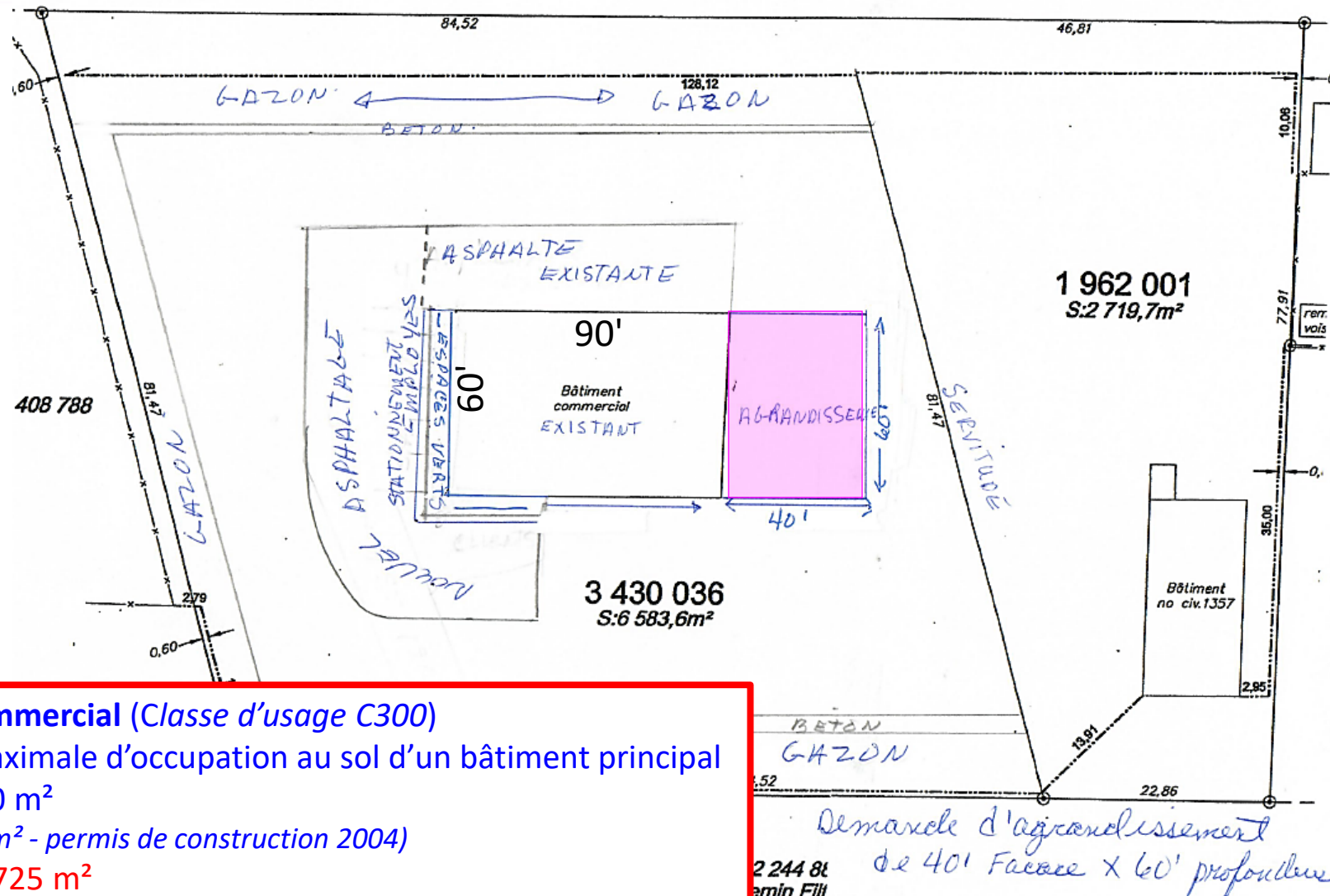
Superficie maximale de plancher d'un bâtiment principal

Prescrite: 500 m²

(Existant: 747 m² - permis de construction 2004)

Demandée : 988 m²

Publiée : 990 m²



Bâtiment commercial (Classe d'usage C300)

Superficie maximale d'occupation au sol d'un bâtiment principal

Prescrite: 500 m²

(Existant: 502 m² - permis de construction 2004)

Demandée : 725 m²